



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016

6-9 septembre 2016, New York

Point 3 du projet d'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays
pour la République islamique d'Iran (2017-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	10
Annexe	
Cadre des résultats et d'allocation de ressources pour la République islamique d'Iran (2017-2021)	12



I. Considérations générales

1. La principale justification pour le programme de pays du PNUD dans la République islamique d'Iran est d'aider le Gouvernement à réaliser ses objectifs de développement durable et inclusif. Cette justification, qui vise à « ne pas faire de laissés-pour-compte » est conforme aux priorités énoncées dans le sixième Plan quinquennal de développement du pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2017-2021, le Plan stratégique du PNUD 2014-2017, et le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030¹.

2. La République islamique d'Iran est un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Selon le Rapport sur le développement humain 2015, le pays affiche un indice de développement humain de 0,766, ce qui le place dans la catégorie de développement humain élevé, au 69^e rang du classement qui regroupe 188 pays. Ces dernières décennies, on a assisté à une réduction impressionnante de la pauvreté absolue dans le pays. Selon les estimations, 0,02 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollars des États-Unis par jour². Selon le Rapport sur le développement humain 2015, entre 1980 et 2014, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 21,3 ans, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 5,9 ans et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 5,9 ans.

3. Le pays dispose d'un vaste patrimoine naturel et peut faire largement appel à son importante population en croissance rapide de jeunes fêrus de technologie. L'économie iranienne diversifiée bénéficie du programme de réformes du Gouvernement. La hausse prévue des revenus et l'augmentation du pouvoir d'achat ne pourront que renforcer la classe moyenne urbaine déjà importante. Malgré certains obstacles économiques, la tendance globale est à une plus grande ouverture, avec des facilitateurs commerciaux et d'investissement bénéficiant d'un ensemble de réformes sectorielles. Un scénario optimiste pourrait prévoir une récupération rapide des volumes d'exportation pétrolière (en tirant parti des importantes réserves de pétrole et de gaz sous-exploitées), une reprise des dépenses des consommateurs et du commerce bénéficiant d'un soutien officiel, ce qui, selon les tendances actuelles, permettrait à la République islamique d'Iran de devenir l'une des économies à croissance rapide, sinon la plus rapide, de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

4. Alors que le niveau de pauvreté a chuté en termes absolus, la pauvreté relative et la croissance non inclusive restent des obstacles. Le taux officiel de chômage avait atteint 11,4 % en 2014 (20,3 % pour les femmes et 8,7 % pour les hommes) et était supérieur (25,2 %) chez les 15 à 24 ans³. Le coefficient de Gini se maintient à 0,36, ce qui indique une inégalité de revenus relativement élevée⁴. L'écart entre régions géographiques avancées et régions à la traîne s'est creusé depuis le début des années 1990⁵. Le principal défi pour le Gouvernement est de poursuivre la diversification de l'économie et de mettre en place un paradigme de croissance économique plus durable générant des possibilités d'emploi durable et inclusif.

¹ Comme expliqué dans la déclaration nationale de l'Iran à la suite de l'adoption des Objectifs de développement durable.

² Centre iranien des statistiques, 2013.

³ Centre iranien des statistiques, 2015.

⁴ Recensement de 2012 sur les recettes et les dépenses, Centre iranien des statistiques.

⁵ Centre iranien des statistiques, 2012.

5. En raison de son climat sec, de l'urbanisation rapide (la population urbaine est passée de 15,8 millions en 1976 à 53,6 millions en 2011)⁶ et de la forte dépendance économique à l'égard de la production de pétrole et de gaz, le pays doit faire face à des obstacles environnementaux particulièrement aigus, dont un grand nombre devraient être aggravés par le changement climatique en cours qui, entre autres, rendra la région plus chaude et plus sèche. Des pratiques d'exploitation agricole, d'utilisation des terres et de gestion non viables, de même que l'utilisation non viable des écosystèmes contribuent à la réduction de la couverture végétale, à l'érosion des sols, à la désertification, à la régression des zones humides et à la perte de la biodiversité. Du fait de la surexploitation des sources d'eau souterraine, des rivières se sont asséchées et certaines zones humides disparaissent. Le secteur agricole utilise la plus grande partie des eaux du pays, mais selon les chiffres officiels, il le fait de manière inefficace⁷. Des réformes continues appuyant la gestion des ressources naturelles durables sont dès lors requises, notamment en ce qui concerne une meilleure prise en compte de la valeur des services écosystémiques. Une action concertée au niveau régional est nécessaire pour faire face au problème de l'utilisation non durable des terres et de l'eau dans les principaux bassins versants régionaux, dont plusieurs chevauchent les frontières iraniennes. L'assèchement des pays limitrophes vers l'ouest est la cause principale des tempêtes de sable et de poussière qui frappent la République d'Iran.

6. La région du golfe Persique contient plus de 65 % des réserves mondiales de pétrole connues. Les problèmes de l'environnement marin tant dans cette région que dans celle de la mer Caspienne sont essentiellement dus aux nombreuses activités commerciales pétrolières et connexes entreprises par les pays et les sociétés multinationales actives dans la région. La pollution qui en résulte a causé des dommages considérables à l'écosystème dans les récifs coralliens, les mangroves et d'autres habitats.

7. Les zones peuplées dans l'ensemble du pays connaissent des niveaux élevés de pollution atmosphérique, avec son cortège d'incidences négatives sur la santé. Répondre à la demande en énergie a été le principal objectif sur lequel le secteur de l'énergie a concentré ses efforts (demande qui a augmenté de 8 % par an ces dernières années)⁸. Avec une croissance économique accélérée attendue à moyen terme, le pays dispose à présent d'une possibilité unique d'améliorer l'efficacité de la production et de l'utilisation d'énergie et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans sa combinaison énergétique. Le Gouvernement a défini comme étant l'une de ses priorités la promotion d'une économie à faible intensité de carbone dans son sixième Plan quinquennal de développement.

8. On assiste à l'émergence rapide de maladies non transmissibles qui présentent une menace pour la santé publique dans le monde et dans la République islamique d'Iran. On estime que d'ici à l'an 2020, les maladies non transmissibles telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires et cardiopulmonaires et les cancers représenteront plus de 76 % de tous les décès prématurés dans le pays⁹. Parmi les

⁶ Centre iranien des statistiques, 2015.

⁷ Évaluation des politiques globales sur le système de gestion des ressources en eau : Volume V, Secrétariat du Conseil de discernement, 2009.

⁸ Centre iranien des statistiques, 2015.

⁹ Plan d'action national pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et les facteurs de risque connexes dans la République islamique d'Iran.

principaux facteurs de risque tels que le tabac, la consommation d'alcool, l'inactivité physique et la nutrition inadaptée, le taux le plus élevé d'années de vie corrigées du facteur incapacité¹⁰ est lié à la nutrition. Sauf si elles sont efficacement gérées, les maladies non transmissibles sont susceptibles d'entraver la réalisation de l'objectif de développement durable 3 du pays (santé et bien-être). Au niveau mondial, le PNUD et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sont convenus de collaborer dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

9. La prévalence du VIH parmi les utilisateurs de drogues injectables est en faible diminution. Toutefois, selon une note de réflexion émanant du Ministère de la santé et de l'éducation médicale, au cours de l'année 2012-2013, le pourcentage de personnes recensées comme ayant contracté le VIH par d'autres voies de transmission a augmenté de près de 150 %, soit de 20 à 30 %. Le Plan stratégique national sur le VIH/sida a été récemment revu pour s'aligner sur l'objectif mondial appelant à l'élimination de l'épidémie du VIH/sida d'ici à 2030¹¹. Le PNUD a joué un rôle de soutien positif en aidant le Gouvernement à élaborer ce plan, en collaboration étroite avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'OMS.

10. Si l'élimination rapide du paludisme à *plasmodium falciparum* a été réalisée dans quelques régions cibles (9 des 11 provinces n'ont déclaré aucun cas au cours de la période allant d'octobre 2014 à septembre 2015)¹², le pays demeure préoccupé par le risque de réintroduction de la maladie à partir des pays voisins. De même, tandis que le pays jouit actuellement d'un taux de tuberculose relativement bas (selon le Global Tuberculosis Report 2015, les taux de notification sont tombés de 143 pour 100 000 en 1964 à 12,9 pour 100 000 en 2014), la tuberculose à bacilles multirésistants est toujours considérée comme une menace pour la santé publique, en particulier aux frontières orientales du pays. Au cours de la dernière décennie, le PNUD a servi de principale voie d'accès de l'Iran aux ressources provenant du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et continuera de fournir cet appui.

11. La République islamique d'Iran est considérée comme un pays très exposé aux catastrophes. Le Rapport d'évaluation mondial 2009 sur la réduction des risques de catastrophe la place à un « niveau élevé dans la classe des risques de mortalité multiples ». Le pays subit en moyenne 4,3 catastrophes naturelles graves par an. Ce sont les séismes qui présentent le plus grand risque, étant donné que 70 % de la population totale vit dans des zones urbaines densément peuplées. Compte tenu de ses expériences pratiques, le Gouvernement est bien préparé pour les premières opérations d'intervention et de secours, même s'il convient d'accorder plus d'attention à la préparation aux catastrophes, à la résilience et à la gestion des risques. Les femmes requièrent une attention particulière en ce qui concerne la préparation aux catastrophes, ainsi que la réduction et la gestion des risques étant donné l'importance du risque auquel elles sont exposées et le rôle central qu'elles jouent dans la gestion des avoirs et du bien-être du ménage. Le PNUD a la

¹⁰ L'année de vie corrigée du facteur incapacité est une mesure de la charge globale de morbidité, exprimée en nombres d'années perdues en raison de problèmes de santé, de l'incapacité un handicap ou du décès prématuré.

¹¹ Quatrième Plan stratégique national sur la lutte contre le VIH dans la République islamique d'Iran, 2015.

¹² État d'avancement émanant du Centre pour la lutte contre les maladies du Ministère de la santé sur le Programme national d'élimination du paludisme.

possibilité de renforcer son appui à la réduction des risques de catastrophe en intégrant plus étroitement cette tâche dans son dossier de travaux sur l'environnement et en renforçant les synergies avec d'autres organes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

12. Le PNUD a contribué aux priorités de développement de l'Iran au cours du cycle du programme de pays dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la gestion intégrée des ressources naturelles. On citera notamment l'appui aux plans du Gouvernement visant à améliorer les moyens d'existence ruraux et la gestion des ressources en eau et la gestion du territoire, ainsi que l'amélioration de l'appui technique et administratif aux institutions partenaires clés dans le domaine du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et de la lutte contre les maladies transmissibles.

13. Le PNUD est reconnu pour son appui technique et administratif à la lutte menée par le Gouvernement contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, en tant que principal bénéficiaire du financement du Fonds mondial, et sa contribution à l'actualisation et à l'amélioration des plans nationaux du Gouvernement pour la lutte contre les maladies transmissibles. L'appui du PNUD au Gouvernement dans la formulation de plans macrosocioéconomiques et l'amélioration des capacités de gestion institutionnelle aux fins de la réduction des risques de catastrophe n'a pas encore réalisé son plein potentiel, en grande partie parce que ces initiatives n'étaient pas suffisamment intégrées dans d'autres domaines d'appui du PNUD (et des Nations Unies au sens large).

14. À la lumière des enseignements tirés au cours du dernier cycle du programme de pays, le statut de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), la baisse du financement au titre des ressources ordinaires du PNUD, et de ses programmes et des activités du bureau de pays, ainsi que des priorités convenues pour la coopération telles que formulées dans le PNUAD pour 2017-2021, l'appui du PNUD à la République islamique d'Iran sera articulé autour de :

- a) L'appui au Gouvernement pour faire face rapidement aux maladies émergentes non transmissibles, en coopération avec l'OMS;
- b) L'appui à la mobilisation de ressources, aux initiatives de plaidoyer et de sensibilisation en vue d'obtenir les résultats recherchés dans le cadre du programme de pays;
- c) L'appui aux priorités du Gouvernement en faveur de la coopération régionale et Sud-Sud, essentiellement en facilitant le développement de contacts, la coopération et les mécanismes de communication. Le renforcement de la coopération régionale sera nécessaire pour faire face aux questions d'aménagement des bassins versants régionaux, de pollution marine et de diffusion des maladies à travers les frontières;
- d) L'appui du Gouvernement à l'élaboration des politiques dans des domaines tels que l'élimination de la pauvreté extrême, la réduction des inégalités et la réalisation d'une économie durable et plus inclusive;
- e) La facilitation du transfert de technologies et la mobilisation de ressources financières additionnelles.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de pays pour 2017-2021 aidera le Gouvernement à atteindre les résultats du PNUAD 2017-2021, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du sixième Plan quinquennal de développement (2016-2020). Les trois domaines prioritaires de ce plan s'articulent autour de : a) la promotion d'une économie résiliente; b) les progrès de la science et de la technologique; et c) la promotion de l'excellence culturelle. Le programme de pays concentrera son appui essentiellement sur la promotion d'une économie résiliente dans quatre domaines clefs : un développement écologiquement durable; la santé et le développement; le bien-être social, l'élimination de la pauvreté et l'emploi durable; et la réduction et la gestion des risques de catastrophe.

16. En aidant le Gouvernement à intensifier ses efforts de développement national dans ces quatre domaines prioritaires, conformément à la structure et à la séquence des résultats du PNUAD, le PNUD mettra un accent particulier sur l'appui aux initiatives gouvernementales répondant aux besoins des pauvres urbains et ruraux et des jeunes gens et jeunes filles qui ont besoin d'un emploi durable. L'autonomisation économique des femmes, notamment par l'appui aux programmes gouvernementaux visant à aider les ménages ruraux dirigés par une femme, fera également l'objet d'une attention particulière. Le PNUD continuera d'apporter son appui au Gouvernement par son engagement auprès des personnes vivant avec le VIH/sida, celles qui sont exposées à un risque élevé de contracter la tuberculose ou le paludisme et les personnes les plus vulnérables aux maladies non transmissibles. Géographiquement, le PNUD appuiera les travaux du Gouvernement dans les régions désavantagées et précaires du point de vue de l'environnement.

17. La vision globale pour ce programme de pays est que le PNUD apportera une contribution sensible et substantielle au renforcement de la résilience de l'économie iranienne par le biais d'un développement durable et inclusif et qu'il sera un partenaire de choix évident pour le Gouvernement et d'autres partenaires de développement, s'agissant de renforcer les réponses multidisciplinaires et multi-organisations aux défis du développement durable.

Un développement écologiquement durable

(objectifs de développement durable 1, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 14 et 17)

18. Le PNUD continuera d'appuyer la gestion intégrée des ressources naturelles ainsi que les initiatives de biodiversité lancées au cours de la période précédente de programme de pays. Cela comprendra la généralisation des modèles adoptés pour la gestion des terres humides et des zones arides, ainsi que l'intégration de la biodiversité et de la préservation dans tous les types d'écosystèmes, notamment les forêts. Les approches de planification et de gestion participative et la création de nouveaux moyens d'existence, notamment en faveur des personnes défavorisées et des ménages dirigés par une femme, resteront un aspect essentiel de l'approche recommandée. Le PNUD œuvrera de concert avec le Gouvernement pour définir de nouveaux domaines dans lesquels ils pourront développer et mettre en œuvre des initiatives pilotes, telles que la gestion des ressources en eau, la lutte contre la pollution et les problèmes environnementaux en milieu urbain (par exemple, la pollution de l'air et la gestion des déchets solides), ainsi que la gestion durable des ressources marines. Le PNUD s'attachera à travailler avec les ministères d'exécution, par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères, afin de

renforcer les perspectives de dialogue régional et d'action sur les questions environnementales transfrontières, telles que la gestion des bassins versants régionaux et la pollution atmosphérique transfrontière.

19. Le PNUD s'engagera au niveau institutionnel pour contribuer à développer des capacités techniques, des systèmes permettant de mieux valoriser les services écosystémiques et les ressources naturelles, d'en prendre conscience et d'en tenir compte dans la planification et la budgétisation du développement. C'est en développant un paradigme de croissance écologiquement durable ayant aussi un effet positif sur les objectifs de création d'emplois durables que le Gouvernement pourra satisfaire ses ambitions de développement durable à long terme.

20. Le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement pour réduire l'empreinte carbone de l'économie en donnant accès aux outils de connaissance, au savoir-faire technique et aux données factuelles concernant les solutions potentielles, notamment s'agissant des questions essentielles telles que, l'accroissement de l'efficacité de la production et de l'utilisation de l'énergie et la diversification des sources d'énergie, ainsi que l'augmentation de la part d'énergie renouvelable. Le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à préparer sa communication nationale sur la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, le PNUD aidera, entre autres, le Gouvernement à élaborer des stratégies et des plans visant à rendre plus efficace l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole, tout en protégeant dans le même temps les moyens d'existence des petits exploitants agricoles. Cette tâche sera entreprise en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

21. Le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement pour rétablir les systèmes permettant de suivre et de gérer efficacement les polluants organiques persistants et de mettre en œuvre le plan permettant d'éliminer progressivement l'utilisation des hydrochlorofluorocarbones (HCFC), dont la phase 2 commence en 2017. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur l'élimination sans danger des stocks actuels de polychlorobiphényles (PCB) détenus par le secteur de la production d'électricité.

Santé et développement

(objectifs de développement durable 1 et 3)

22. À court et à moyen terme, le PNUD poursuivra son appui à la coordination de la lutte des Nations Unies contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, en collaboration étroite avec ONUSIDA et l'OMS, en aidant le Gouvernement à utiliser les ressources du Fonds mondial et en mettant en œuvre ses plans de travail. Le PNUD appuiera les programmes du Gouvernement sur la promotion de l'intégration intersectorielle et la cohérence dans le traitement des maladies transmissibles. Le PNUD disposera probablement des possibilités à plus long terme de fournir son appui aux programmes du Gouvernement portant sur le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles.

23. Le PNUD continuera de développer et d'étendre son action commune avec le Ministère de la santé et de l'éducation médicale concernant les maladies non transmissibles, en coopération avec l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies. L'objectif premier et la force du PNUD résident dans : a) l'appui à une collaboration accrue de la part des secteurs non sanitaires et de santé publique dans les programmes nationaux de lutte contre les maladies non transmissibles;

b) contribuer à plaider en faveur des investissements dans la lutte contre les maladies non transmissibles; et c) promouvoir et appuyer l'élargissement et la transition des activités du Fonds mondial aux activités portant sur les maladies non transmissibles. Le PNUD appuiera également le plaidoyer conjoint en faveur de réponses novatrices face aux maladies non transmissibles.

24. Étant donné les solides antécédents du pays en matière de lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose, et tirant profit de son expérience dans la convocation et la facilitation du groupe « G5 » pour la coopération régionale sur le renforcement du système de santé, des possibilités seront explorées et proposées en vue de développer une approche plus systématique et programmatique pour permettre à la République islamique d'Iran de partager ses connaissances et son expérience au sein du G5 et au-delà.

Économie résiliente : bien-être social, élimination de la pauvreté et emploi durable

(objectifs de développement durable 1, 3, 4, 5, 8, 10 et 17)

25. Le PNUD aidera le Gouvernement à continuer de développer et à raffiner l'indice de pauvreté multidimensionnelle afin d'intégrer la notion de pauvreté multidimensionnelle dans les processus d'élaboration de politiques et de planification au sein des principales institutions. L'objectif serait d'aider le Gouvernement à hiérarchiser et cibler les politiques et les investissements ultérieurs visant à réduire la pauvreté relative et à éliminer la pauvreté absolue, tant géographiquement, par exemple dans les provinces défavorisées et les zones écologiquement dégradées, qu'au sein de populations spécifiques, par exemple les jeunes et les ménages dirigés par une femme. Cette action contribuera au travail du PNUD sur un modèle de protection sociale nationale actuellement en cours.

26. En collaborant avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et ONU-Habitat, le PNUD aidera le Gouvernement à actualiser les définitions et normes de la pauvreté rurale et urbaine, y compris s'agissant du logement, et contribuera à promouvoir l'utilisation de cette donnée, le cas échéant, pour renforcer les réponses multisectorielles aux besoins identifiés.

27. La création d'emplois est une priorité majeure du gouvernement et est liée à la réduction de la pauvreté relative et à la promotion d'une croissance inclusive et durable. Si l'on prévoit qu'une croissance économique et une création d'emplois future, y compris la formation professionnelle, se dérouleront dans les secteurs établis de l'économie, le PNUD appuiera les efforts gouvernementaux pour diversifier et approfondir les possibilités de création d'emplois, en mettant un accent particulier sur l'élaboration de projets et programmes novateurs, en particulier aux niveaux local et infranational, afin de créer davantage de petites et moyennes entreprises et des entreprises sociales procurant également des avantages socialement et écologiquement souhaitables. L'appui du PNUD sera lié à des initiatives de création de moyens d'existence soutenues dans le cadre des résultats pour l'environnement. Les jeunes, notamment les jeunes femmes et les diplômés sans emploi feront l'objet d'efforts particuliers en faveur de la création d'emplois dans les entreprises sociales grâce à l'appui technique international du PNUD et au financement de démarrage.

Économie résiliente : Gestion des catastrophes naturelles

(objectifs de développement durable 9 et 11)

28. Le PNUD aidera le Gouvernement à améliorer ses capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience dans le contexte du cadre de Sendai et continuera de travailler avec les autorités pertinentes à l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des risques et d'un plan d'action. Une fois le plan approuvé, le PNUD appuiera son exécution effective en renforçant les capacités institutionnelles. En tirant parti de l'expérience acquise au cours du cycle de programme précédent, le PNUD fournira un appui technique et un accès aux meilleures pratiques/savoir-faire internationaux, et facilitera les mécanismes favorisant une participation et une coopération multipartites, y compris des synergies renforcées entre les organismes pertinents des Nations Unies, dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et ONU-Habitat.

29. Le PNUD appuiera le Gouvernement dans la génération, l'analyse et l'utilisation de données actualisées concernant les risques de catastrophe. Cela comprendra probablement un appui à la préparation et à la mise à jour de l'évaluation des risques de catastrophe au niveau national et des cartes de vulnérabilité (en particulier pour les résidents des zones défavorisées et vulnérables), tant pour les risques de danger individuels que multiples. Le PNUD aidera les entités désignées à hiérarchiser les besoins des populations spécifiques telles que les personnes défavorisées, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées dans le domaine de la planification de la préparation aux catastrophes et aidera à organiser des programmes de sensibilisation et de plaidoyer afin de renforcer la résilience communautaire aux catastrophes naturelles.

30. Le Gouvernement demeure le partenaire essentiel du PNUD, et une priorité permanente sera accordée au renforcement du mécanisme de collaboration entre le Gouvernement et le PNUD. Les partenaires institutionnels clefs sont énumérés dans le cadre des résultats et d'allocation des ressources (annexe). Le PNUD appuiera la réalisation des priorités du programme de pays par le biais de ses accords de coopération avec d'autres parties du système des Nations Unies en République islamique d'Iran, au niveau régional et mondial, et avec d'autres partenaires de développement internationaux. L'accès à l'appui et aux connaissances spécialisées provenant de diverses sources par des accords de collaboration est au cœur de l'approche du PNUD visant à faciliter et à appuyer les objectifs de développement durable.

31. Le PNUD appuiera la coopération régionale renforcée nécessaire pour contribuer à faire face aux questions de gestion régionale des bassins versants, de la pollution marine dans le golfe Persique et de la diffusion des maladies transmissibles à travers les frontières, ainsi qu'à intensifier les efforts du gouvernement pour s'engager dans une coopération Sud-Sud élargie, par exemple en partageant ses connaissances et son expertise en matière de lutte contre les maladies transmissibles et d'intervention en cas de catastrophes naturelles.

III. Administration du programme et gestion des risques

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La

manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

33. Les normes sociales et environnementales et la procédure d'examen du PNUD seront appliquées pour veiller à ce que des avantages soient réalisés et que les risques soient identifiés et gérés de manière appropriée. L'allocation de ressources nécessaires sous forme de coûts directs des projets sera appliquée afin de maintenir l'efficacité de la capacité en ressources humaines du bureau de pays du PNUD.

34. Les hypothèses de base qui sous-tendent le programme de pays sont : a) le Gouvernement continue à valoriser le rôle du PNUD en appuyant ses efforts pour réaliser une économie résiliente grâce à un développement durable et équitable et appuie activement et facilite l'exécution du programme de pays; b) le PNUD, en partenariat avec le Gouvernement, peut mobiliser les ressources financières suffisantes pour appuyer les opérations du bureau de pays et le financement en faveur de programmes et projets spécifiques; c) le PNUD continuera de tester et de démontrer des solutions susceptibles d'être développées en tant que l'une des approches essentielles à appliquer dans l'ensemble du programme de pays; et d) le PNUD continuera de renforcer les synergies avec les autres organismes des Nations Unies et ses propres systèmes et capacités de gestion axée sur les résultats.

35. Les risques liés à l'exécution du programme de pays ont été déterminés comme suit : la diminution des ressources du programme du PNUD, y compris le partage des coûts; les épidémies régionales et les crises liées à la gestion des bassins versants régionaux; l'absence du financement escompté de la part du Fonds pour l'environnement mondial et l'incapacité de résoudre des problèmes de vérification concernant l'utilisation de la participation du Gouvernement aux coûts alloués au PNUD.

36. Le PNUD devra gérer le risque par le biais d'un processus de dialogue constant avec le Gouvernement afin de veiller à ce que les risques stratégiques soient identifiés, suivis et atténués en temps opportun. Sur le plan interne, les processus de gestion et d'atténuation des risques sont basés sur des procédures établies du PNUD, sous-tendues par des plans de gestion des risques spécifiques au projet. Le programme de pays sera exécuté au niveau national. Le Ministère des affaires étrangères représentera le Gouvernement aux fins de ce programme de pays. Un Comité directeur national, coprésidé par le Ministère des affaires étrangères et le PNUD et comprenant des ministères d'exécution et d'autres organismes compétents, tiendra une réunion annuelle d'examen du programme.

IV. Suivi et évaluation

37. Toutes les interventions du programme seront guidées par un cadre de résultats mesurable et clairement défini. Les données pour les indicateurs de résultats, y compris les données ventilées par sexe, proviendront du Centre iranien des statistiques. Le Gouvernement et le PNUD peuvent toutefois se mettre d'accord sur une collecte de données primaires et/ou une analyse supplémentaire de sources de données déjà disponibles afin de contribuer à mesurer les progrès accomplis au niveau des résultats. Le PNUD collaborera étroitement avec le FNUAP sur des questions liées au renforcement des systèmes de données nationaux et de la qualité,

étant donné leur engagement constant et actif avec le Centre iranien des statistiques. Le Comité directeur examinera les contributions aux résultats nationaux à la fin de chaque année et pourra approuver les adaptations nécessaires au programme de pays pour faire en sorte que les résultats soient suivis d'effets. Le suivi au niveau des produits continuera de se fonder essentiellement sur les processus de suivi et d'évaluation au niveau du projet, en mettant davantage l'accent sur le ciblage, le développement de bases de référence solides, les activités conjointes de suivi et d'évaluation (entre le PNUD, le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies) et l'optimisation des synergies dans l'ensemble du portefeuille de projets. Les projets seront tenus d'allouer au moins 3 % des fonds au suivi et à l'évaluation et 1 % des fonds aux activités de communication et de plaidoyer.

38. Afin de renforcer la qualité et la pertinence de ses services, le PNUD va élaborer un programme pluriannuel de recherche sur les politiques et en coordination avec le Ministère des affaires étrangères. Il œuvrera de concert avec d'autres organismes de développement, des instituts de recherche nationaux et les milieux universitaires, afin de générer des données factuelles et d'en promouvoir l'utilisation aux fins de l'élaboration de politiques sur les questions cruciales liées au développement durable et à la croissance équitable. Sur demande du Gouvernement et par l'entremise du Ministère des affaires étrangères, le PNUD fournira un appui technique afin de cartographier les indicateurs et les cibles des objectifs de développement durable pour les besoins des plans et stratégies de développement sectoriel du Gouvernement.

39. Le programme de pays sera conforme aux principes de base stipulés au chapitre 3.2 du Plan-cadre PNUAD, 2017-2021

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République islamique d'Iran (2017-2021)

Le cadre de résultats et d'allocation de ressources est, dans l'esprit et la lettre, subordonné à la partie principale des clauses et modalités énoncées dans le descriptif de programme pays du PNUD, 2017-2021.

Tous les chiffres figurant dans le cadre de résultats sont tirés des sources de données nationales.

Réalisation 1 : Les organismes publics responsables formulent, mettent en œuvre et suivent la gestion intégrée des ressources naturelles, de l'économie à faible intensité de carbone, et des politiques et programmes concernant les changements climatiques de manière plus efficace (réalisations 1.1 et 1.2 énoncées dans le PNUAD).

Priorité nationale : Articles du 6^e plan de développement national (projet)

Objectifs de développement durable pertinents : 1, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 14 et 17

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique: la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
1. Émissions annuelles de CO ₂ en million de tonnes métriques <i>Niveau de référence</i> (2010) : 855 millions de tonnes <i>Cible</i> (2030) : 787 millions de tonnes (réduction de 8 %)	Ministère de l'énergie, Département de l'environnement, Documents officiels du Ministère de l'agriculture et Djihad et données du Centre iranien des statistiques, recueillies et analysées chaque année	Produit 1.1 : Des stratégies et des mesures favorisant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques sont élaborées et examinées pour adoption/mise en œuvre par la République islamique d'Iran. <i>Indicateurs</i> : 1.1.1 : Hectares de terres/parcours/forêts récupérés ou utilisés à des fins agricoles dans le cadre de projets pilotes et de programmes à plus grande échelle <i>Niveau de référence</i> (2015) : 109 764 hectares <i>Cible</i> : 200 000 hectares 1.1.2 : Nombre de directives sectorielles assorties d'une allocation budgétaire aux fins de l'intégration de la conservation de la biodiversité dans la planification du développement <i>Niveau de référence</i> (2015) : 28 <i>Cible</i> : 40 1.1.3 : Nombre de mécanismes de coordination visant à traiter les	Département de l'environnement Organisation des forêts, des parcours et des bassins versants Ministère de l'énergie Ministère des mines, de l'industrie et du commerce Ministère de l'agriculture Djihad Ministère de l'intérieur Ministère du pétrole Organisation de gestion et de planification FAO	<i>Ordinaires</i> ¹³ 553 000 de dollars <i>Autres</i> 104 millions de dollars • Fonds mondial pour l'environnement (FME) STAR : 16 millions de dollars • FME non-STAR : 8 millions de dollars • Fonds vert pour le climat • Participation du
2. Nombre d'hectares de terres cultivées selon un régime de conservation <i>in situ</i> , selon un régime d'utilisation durable et selon un régime de partage de l'accès et des avantages. <i>Niveau de référence</i> (2015) : 10,4 % <i>Cible</i> (2020) : Au moins 17 %				
3. Tonnes de potentiel				

¹³ L'allocation de ressources des MCARB sera décidée par le Comité directeur du Programme de pays du PNUD et ses coprésidents, le Ministère des affaires étrangères et le PNUD.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
d'appauvrissement de la couche d'ozone utilisées (FAO) <i>Niveau de référence</i> (2015) : 309 tonnes de PAO <i>Cible</i> (2020) : 260 tonnes de PAO		questions transfrontières <i>Niveau de référence</i> (2015) : 0 <i>Cible</i> : 2 Produit 1.2 : Solutions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques mises au point et examinées pour adoption par la République islamique d'Iran <i>Indicateurs</i> :		Gouvernement aux coûts/ cofinancement: 70 millions de dollars • Participation des tiers aux coûts : 10 millions de dollars
4. Élimination du stock de polluants organiques persistants (POP) et contrôle des importations de POP en général et de BPC en particulier. <i>Niveau de référence</i> (2015) : 11 000 tonnes d'huiles et d'équipement BPC (approx.) <i>Cible</i> (2020) : 2000 tonnes d'huile et d'équipement faiblement contaminés aux BPC, ainsi que 100 tonnes d'huile et d'équipement fortement contaminés aux BPC et 80 tonnes de POP agricoles		1.2.1 : Hectares de terres agricoles bénéficiant de mesures d'économie d'eau <i>Niveau de référence</i> (2015) : 10 000 <i>Target</i> : 25 000 1.2.2 : Solutions évolutives/résistantes au climat identifiées et testées dans les secteurs de l'agriculture et des ressources en eau <i>Niveau de référence</i> (2015) : 1 <i>Cible</i> : 3 1.2.3 : Montant d'équivalent de CO ₂ équivalent atténué et efficacité énergétique/conservation réalisée en mettant l'accent sur les secteurs résidentiel et de l'industrie <i>Niveau de référence</i> (2015) : à déterminer <i>Cible</i> : à déterminer Produit 1.3 : Les capacités institutionnelles de la République islamique d'Iran de respecter les engagements d'élimination progressive des HCFC et des POP sont renforcées. <i>Indicateurs</i> :		
		1.3.1 : Nombre de systèmes améliorés établis pour le contrôle des HCFC et des POP <i>Niveau de référence</i> : 1 (déjà en place pour les HCFC) <i>Cible</i> : 2 (système rétabli pour les POP et amélioré pour les HCFC)		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
Réalisation 2 : Le secteur de la santé en République islamique d'Iran formule, met en œuvre et suit les politiques et programmes sur le VIH/sida, d'autres maladies transmissibles et non transmissibles plus efficacement (Réalizations 2.2 et 2.3 énoncées dans le PNUAD)				
Priorité nationale : Articles du 6 ^e Plan de développement national (projet); Politiques générales en matière de santé de la République islamique d'Iran; et Plan de transformation du système de santé (Plan d'évolution du secteur de la santé)				
Objectifs de développement durable pertinents : 1 et 3				
Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base				
5. Pourcentage d'adultes et d'enfants vivant avec le VIH, ventilé par sexe et par âge, dont on sait qu'ils suivent un traitement 12 mois après avoir commencé le traitement antirétroviral	Base de données officielle du Ministère de la santé et de l'éducation médicale, recueillies et analysées chaque année	Produit 2 : Des stratégies, des mécanismes et des outils visant à renforcer davantage l'exécution des plans stratégiques nationaux sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et d'autres maladies transmissibles sont développés et examinés pour adoption par la République islamique d'Iran. <i>Indicateurs</i> : 2.1.1 : Nombre d'universités de sciences médicales qui ont développé, budgétisé et mis en œuvre des plans d'action sur le VIH et le paludisme <i>Niveau de référence</i> (2015) : 0 <i>Cible</i> : 16 2.1.2 : Nombre de plans de contrôle/d'élimination du paludisme et/ou d'autres maladies à vecteur coordonnés et facilités par le PNUD dans les zones économiques franches <i>Niveau de référence</i> (2015) : 0 <i>Cible</i> : 4 2.1.3 : Nombre de plans et budgets multisectoriels et /ou de viabilité élaborés conformément aux Plans stratégiques nationaux (VIH/sida, paludisme) <i>Niveau de référence</i> (2015) : 0 <i>Cible</i> : 2	Ministère de la santé et de l'éducation médicale Administration pénitentiaire Ministère de la protection sociale Ministère de l'éducation Secrétariat du Conseil supérieur des zones économiques franches OMS ONUSIDA	<i>Ordinaires</i> ¹³ 553 000 de dollars _____ <i>Autres</i> : 14 millions de dollars • Fonds mondial 7 + 5 millions de dollars • Participation du Gouvernement aux coûts : 2 millions de dollars
<i>Niveau de référence</i> (2013) : Hommes : 83,87 % Femmes : 87,21 % Age < 15 : 83,58 % Age 15+ : 83,58 % <i>Cible</i> : à déterminer				
6. Nombre de cas de paludisme autochtones confirmés en laboratoire dans les districts cibles, ventilé par âge et sexe				
<i>Niveau de référence</i> (2015) : 263 (72 % d'hommes et 75 % âgés de plus de 15 ans) <i>Cible</i> (2021) : 26				
7. Nombre de foyers		Produit 2.2 : Les solutions permettant de faire face aux maladies non transmissibles prioritaires sont identifiées et examinées pour adoption / mise en œuvre par le Gouvernement. <i>Indicateurs</i> :		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
concernés par des transmissions locales du paludisme		2.2.1 : Nombre de plans multisectoriels relatifs aux MNT élaborés et approuvés <i>Niveau de référence</i> (2015) : 0 <i>Cible</i> : 2		
<i>Niveau de référence</i> (2015) : 304 <i>Cible</i> (2021) : 76				
8. Nombre de décès dus à des maladies non transmissibles (MNT) chez les deux sexes et dans les groupes d'âge de 30 à 75 ans		Produit 2.3 : Des possibilités pour l'Iran de partager son expérience en matière d'élimination/contrôle du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose avec d'autres pays intéressés sont développées et examinées par le Gouvernement pour être mise en œuvre. <i>Indicateurs</i> : 2.3.1 : Nombre de solutions mises en œuvre dans les pays voisins faisant intervenir l'expertise/les meilleures pratiques nationales iraniennes <i>Niveau de référence</i> (2015) : 0 <i>Cible</i> : 4		
<i>Niveau de référence</i> (2010) : 75 150 <i>Cible</i> (2025) : réduction de 25 % de la mortalité due aux MNT (sur base de la population de l'année cible)				
Réalisation 3 : Les organismes publics compétents formulent, exécutent et suivent leurs politiques et programmes de bien-être social, d'élimination de la pauvreté et d'emploi durable de façon plus efficace (Réalisations 3.1 et 3.5 énoncées dans le PNUAD).				
Priorité nationale : Articles du 6 ^e Plan de développement national (projet)				
Objectifs de développement durable pertinents : 1, 3, 4, 5, 8, 10 et 17				
Réalisation correspondante 1 du plan stratégique . la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
9. Pauvreté multidimensionnelle, ventilée par zones urbaines et rurales	SCI – chômage, inégalité et pauvreté (rapport annuel) Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale) – pauvreté (rapport biannuel) Banque centrale – croissance du PIB (rapport annuel)	Produit 3.1 : Des stratégies et mesures renforcées pour parvenir à la croissance sans exclusive et la réduction de la pauvreté sont développées et examinées pour adoption / mise en œuvre par le Gouvernement. <i>Indicateurs</i> : 3.1.1 : Nombre de secteurs/institutions nationales clefs utilisant systématiquement les données de l'Indice de la pauvreté multidimensionnelle, comme apport à l'élaboration des politiques et les investissements ciblant les pauvres	Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale) Organisation de gestion et de planification Ministère de l'industrie, des mines et du commerce	<i>Ordinaires</i> ¹³ 590 000 de dollars <i>Autres</i> : 4.5 millions de dollars • Participation

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
10. Proportion des pauvres qui travaillent, ventilée par âge et sexe <i>Niveau de référence</i> (par an) : à déterminer par le Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale <i>Cible</i> : à déterminer par le Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale	MPO – documents de planification Enquêtes MIMT (annuelles)	<i>Niveau de référence</i> (2015) : 0 <i>Cible</i> : à déterminer par le Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale et l'Organisation de gestion et de planification 3.1.2 : Nombre de secteurs et institutions utilisant des définitions, des normes et des cartes comme apport au développement de politiques et au ciblage des investissements <i>Niveau de référence</i> (2015) : 1 (Ministère des routes et développement urbain) <i>Cible</i> : à déterminer par le Ministère des routes et développement urbain; le Ministère de l'industrie, des mines et du commerce; le Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale)	Ministère des routes et du développement urbain Directorat du développement et des zones défavorisées auprès de la vice-présidence	du Gouvernement aux coûts : 2,25 millions de dollars • Fonds d'affectation spéciale : 2,25 millions de dollars
11. Taux de chômage, ventilé par âge, sexe et province <i>Niveau de référence</i> (par an) : Le chômage est officiellement de 12 % <i>Cible</i> : chômage de 7 % d'ici à la fin de la 6e période du plan		Produit 3.2 : Des stratégies et mesures d'emploi durable sont élaborées et examinées pour adoption/exécution par la République islamique d'Iran. <i>Indicateurs</i> :		
12. Nombre de mesures adoptées par le Gouvernement qui font en sorte que les groupes les plus vulnérables sont couverts au titre des nouveaux systèmes d'assurance sociale à multiples composantes <i>Niveau de référence</i> (par an) : à déterminer <i>Cible</i> : Plan national complet disponible		3.2.1: Nombre de nouveaux emplois et autres moyens d'existence créés avec l'appui du PNUD, ventilés par âge, sexe et province <i>Niveau de référence</i> (2015) : Le plan national pour l'emploi durable 0 indique un nouveau départ (niveau de référence zéro) aux fins de la réduction du chômage. <i>Cible</i> : Cible nationale : 1 000 000 de nouveaux emplois d'ici à 2017.		
Réalisation 4 : Les organismes publics compétents formulent, mettent en œuvre et assurent le suivi des politiques et programmes de gestion des catastrophes naturelles plus efficacement (Résultat 3.4 visé par le PNUAD).				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
Priorité nationale : Articles du 6 ^e Plan de développement national (projet); Plan intégré de gestion des catastrophes				
Objectifs de développement durable pertinents : 9 et 11				
Réalisation correspondante 5 du plan stratégique. Les pays sont à même de réduire la probabilité des conflits et de réduire le risque de catastrophes naturelles, y compris les changements climatiques.				
13. Nombre de plans de gestion multisectorielle/des risques de catastrophe en place, conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) et à la nouvelle stratégie nationale, basée sur des données actualisées d'évaluation des risques et compte tenu des effets variables sur les hommes et les femmes et différents groupes socioculturels <i>Niveau de référence</i> : (2016) : 0 <i>Cible</i> : 2	Source des données et entités responsables : Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale, Société iranienne de la Croix-Rouge, Organisation de gestion et de planification Fréquence de la collecte des données : annuelle	Produit 4.1 : Des mesures et outils améliorant la préparation et la mise en œuvre de plans de RRC multisectoriels et multirisques sont élaborés et examinés pour adoption /mis en œuvre par la République islamique d'Iran. <i>Indicateurs</i> : 4.1.1: Connaissances, attitudes et pratiques (CAP) sur la RRC chez les institutions partenaires / groupes cibles <i>Niveau de référence</i> (2016) : à déterminer par le biais de l'enquête sur les CAP <i>Cible</i> (2021) : augmentation de + de 25 % des indices de CAP Produit 4.2 : Des options et mécanismes permettant de renforcer efficacement la résilience des communautés aux catastrophes naturelles sont mis au point et examinés pour adoption/mise en œuvre par la République islamique d'Iran. <i>Indicateurs</i> : 4.2.1: Nombre de projets pilotes locaux appuyés par le PNUD et preuve d'adoption pour développement par le Gouvernement <i>Niveau de référence</i> (2015) : 0 <i>Cible</i> : 2	Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale) Organisation de gestion et de planification Ministère de l'industrie, des mines et du commerce Ministère des routes et du développement urbain Directorat du développement et des zones défavorisées auprès de la vice-présidence.	<i>Ordinaires</i> ¹³ 590 000 de dollars <i>Autres</i> : 2 millions de dollars • Participation du Gouvernement aux coûts : 1 million de dollars • Participation de tiers aux coûts : 1 million de dollars
14. Nombre de mécanismes institutionnels/dispositions réglementaires en place, aux niveaux national et infranational pour la gestion des risques de catastrophes et des risques climatiques <i>Niveau de référence</i> (2016) : 0. <i>Cible</i> : 4				